

3 secteurs ciblés par une étude de l'Observatoire de l'EU IPO : 16 milliards d'euros de pertes de ventes en Europe !

L'Union des Fabricants (Unifab), association de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle - qui regroupe plus de 200 entreprises membres, félicite l'Observatoire de l'EU IPO, pour la publication de sa nouvelle étude qui évalue les impacts économiques de la contrefaçon sur les ventes et l'emploi dans 3 secteurs : l'habillement (y compris les chaussures), les cosmétiques et les jouets au niveau européen. Cette étude effectue un focus sur des industries particulièrement impactées et révèle des données édifiantes, notamment :

- **Le jouet qui connaît le taux le plus élevé de pertes de ventes dues à la contrefaçon : 8,7 % des ventes, correspondant à 1 milliard d'euros et 3 600 emplois de moins** en raison de la contrefaçon.
- **L'habillement qui a perdu près de 12 milliards d'euros de revenus** en moyenne annuelle **entre 2018 et 2021**, ce qui représente **5,2 % des ventes de vêtements**. En raison des pertes de ventes dues à la contrefaçon, l'industrie du vêtement a employé **160 000 personnes de moins chaque année** au cours de la même période.
- **Les cosmétiques, qui perdent 3 milliards d'euros**, correspondant à **4,8 % des ventes totales et près de 32 000 emplois supprimés chaque année**.

Pour rappel, le fléau des **faux produits** s'estime, selon l'OCDE, à **2.5% du commerce mondiale** et plus précisément se chiffre à **6.7 milliards d'euros de pertes de ventes directes** et plus de **38 000 emplois supprimés chaque année en France**.

Selon un sondage IFOP, pour l'Unifab et l'INPI, **4 consommateurs français sur 10 ont déjà acheté de la contrefaçon** et plus de **34% d'entre eux ont acheté une contrefaçon pensant le produit authentique**, alors qu'il s'agissait d'un faux produit – pour les **15-18 ans, ce chiffre atteint les 37%**.

« La contrefaçon a un impact non négligeable sur la santé, la sécurité, l'environnement et l'économie... Il est urgent de prendre conscience et d'évaluer les risques avant de procéder à un acte d'achat, qui peut souvent être synonyme de danger immédiat pour les citoyens de chaque état. Il est évident que ces pertes économiques colossales nuisent fortement aux investissements habituellement réalisés en matière de création et d'innovation, symbole du patrimoine intellectuel de la nation toute entière. », déclare Delphine Sarfati-Sobreira, Directrice générale de l'Unifab.

[Accéder à l'étude](#)

Contact Presse :

Régis Messali – Directeur général adjoint
01 56 26 14 07 / 06 16 89 00 81 – rmessali@unifab.com